# Communauté publique cyber française

*Primo-intervenants en cas de crise majeure

DIRCAB PM
CNRLT
CEMP
SGDSN
Min X
Comité directeur de la cyberdéfense

PREMIER MINISTRE

DIRCAB PM
ANSSI
Min X
Comité de pilotage de la cybersécurité

MINISTÈRE DES ARMÉES

C4 STRAT
C4 TECH
C4 TECHOPS
Centre de coordination des crises cyber C4

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le COMCYBER assure la protection des systèmes d'information placés sous la responsabilité du chef d'état-major des armées en sa qualité d'autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information et la conduite de la défense du ministère des Armées.

Au sein de la DRM, le Centre de recherche et d'analyse cyber concourt à informer, éclairer, renseigner les autorités dans leurs décisions, notamment relatives aux opérations sur théâtres extérieurs.

**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)***

Rôles : anticipation, détection de la menace, réponse aux incidents. Opération de cyberdéfense ouverte à ce niveau. Sous-direction des opérations (SDO) : assure au niveau opératif et tactique la défense des systèmes numériques d'intérêt pour la nation.

**Brigade d'enquêtes sur les fraudes aux technologies de l'information (BEFTI)**

Rattaché à la préfecture de police de Paris, elle lutte contre la cybermenace à Paris et en petite couronne. Elle traite principalement des atteintes aux systèmes de traitement automatisés de données.

**Sous-direction de la Lutte contre la Cybercriminalité (SDLC)**

Rattaché à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), elle est en charge du pilotage et de la coordination de la lutte contre la cybercriminalité au plan national. Elle détecte les nouvelles menaces, aide les victimes et enquête afin de réprimer les crimes. (Pharos et Info escroqueries sont des plateformes de l'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information de la communication (OCLCTIC)

**Direction générale de l'armement (DGA)**

La DGA est le maître d'ouvrage des programmes d'armement. La DGA-Maîtrise de l'information (DGA-MI) est en charge de concevoir les armes cybernétiques au profit du ministère des Armées, que ce soit pour les services de renseignement où pour les forces du COMCYBER

**Commandement de cyberdéfense (COMCYBER)***

Pour l'exercice de ses missions, le COMCYBER dispose d'un état-major et a une autorité sur trois organismes interarmées : CALID, CASSI et CPROC

Renseignements

**Direction du renseignement militaire (DRM)**

**Direction du renseignement et de la sécurité de la Défense**

**Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)**

DGSE et DRSD assurent eux-mêmes la protection de leurs systèmes d'informations, en plus de leurs activités de renseignements s'agissant des menaces et enjeux du secteur de la défense

**Cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**

**Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED)**

Tracfin dispose d'une division d'enquête spécialisée sur la cybercriminalité financière, tandis que la DNRED dispose d'un service spécialisé : cyberdouane.

**Direction générale de la Sécurité intérieure (DGSIS)**

Prévention, surveillance et répression des actes d'ingérence portant atteinte au potentiel économique, industriel et scientifique du pays.

**Réserve opérationnelle de cyberdéfense (RCD)***

**Centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N)**

Rattaché au pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN), est chargé d'identifier les phénomènes émergents et de conduire des investigations d'initiative sur internet. Il coordonne également le réseau des enquêteurs technologies numériques (NTECH) et leurs correspondants (C-TECH)

INHESJ
INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Télécharger la **RSC** de **2018**


Télécharger le **LBDSN** de **2013**

Document réalisé par Martial Le Guédard,
Département Risques & Crises